

ID: 087-218706505-20230628-2023_D_051-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 28 juin à 19H00, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Gaston CHASSAIN, Maire. Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil municipal : 22 juin 2023

Étaient présents :

Gaston CHASSAIN, Laurent LAFAYE, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Marylène VERDEME, Nicolas BALOT, Marie-Claude BODEN, Jean-Marie MIGNOT, Martine LEPETIT, Alain GERBAUD, Jean-François BATIER, Danièle BARRIERE, Pascal DUGEAY, Christian REYNAUD, Eric GOUVIER, Marie-José ROBERT, Blanche ROUX, Frédérique GRANET, Laure ROUBERTIE, Dimitri NIOSSOBANTOU, Céline DUPUY-LEGRAND, Pascal BUSSIERE, Delphine GABOUTY, Bénédicte MARCOUL-SOULIE

Étaient absents représentés :

Jean-Jacques MORLAY À Gaston CHASSAIN Claudette COULAUD À Gilbert ROUSSEAU Chantal BOUTHINAUD À Delphine GABOUTY Julien MORIN À Pascal BUSSIERE

Étaient absents excusés:

Jean-Jacques MORLAY, Claudette COULAUD, Chantal BOUTHINAUD, Julien MORIN, Magali BOISSONNEAU

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marie MIGNOT

N°2023/D/051 - Objet : Signature Convention "Notre école, faisons-la ensemble"

Monsieur Laurent Lafaye, indique que la directrice de l'école maternelle, Madame Perrin-La Plaine, a sollicité une aide financière auprès de l'académie de Limoges dans le cadre du dispositif national "Notre école, faisons la ensemble", pour le projet suivant :

"A l'image de « Prévert » à qui elle a emprunté le nom, l'équipe pluriprofessionnelle de l'école de Feytiat, en partenariat avec le DAJE (dispositif d'accueil du jeune enfant), souhaite s'engager auprès des jeunes enfants dans un travail d'accompagnement et de prévention autour du langage".

Le projet BLABLAKIDS a pour objectif premier d'aider les élèves à mieux développer le langage sous toutes ses formes afin de favoriser la réussite de tous.

Il vise également à prévenir et repérer les troubles du langage et développer la communication verbale et non verbale dans une démarche d'inclusion.

Pour soutenir ce projet, le Maire de la commune doit être autorisé à signer la convention tripartite jointe à la présente délibération.

L'accompagnement financier obtenu auprès de l'Académie dans le cadre de cette action est de 1307 €.



Envoyé en préfecture le 30/06/2023

Reçu en préfecture le 30/06/2023

Publié le 30/06/2023



ID: 087-218706505-20230628-2023_D_051-DE

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Laurent Lafaye et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- de valider la signature de la convention,
- d'enregistrer au budget la recette de 1307 €,
- d'autoriser les dépenses de l'école pour la bonne réalisation de ce projet.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus Au registre sont les signatures Pour copie conforme En mairie le 28 juin

Le Maire,

Gaston CHASSAIN.